

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – Mardi 24 septembre 2024

L'an 2024 et le vingt-quatre septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de conseil, sous la présidence de Pascal ARTECHEA, Maire.

Présents :			
Pascal ARTECHEA	Hélène CHABOCHE	Sébastien JACOB	Françoise LEMAÎTRE
Bruno FARINA	Aurélié ALVES DE MAGALHAES	Bruno BELHOMME	Anne Marie BERTRAND
Dominique CHAMBONNIERE	Sébastien CÔME (arrivé à 20h15)	Pascale FINK	Philippe GANDON
Frédéric GODEFROY	Marie-Thérèse LABOUESSE	Kamel MIKKICHE	Myriam NOUNI
Cécile RENOULT	Charlène SAUVÉ	Gérard SOURISSEAU	Jean Luc VASSARD
Lesquels forment la majorité des membres en exercices et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;			
Absent(s) ayant donné procuration :			
Stéphanie PATRIX PICARD Au profit de Hélène CHABOCHE	Jocelyne JOUCQUE Au profit de Pascal ARTECHEA		
Absent(s) Excusé(s) :			
	Hervé VILLATTE	Absent(s) :	Jean Pierre LEROY Anthony ORLANDI

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20H00.

- ➔ Monsieur le Maire sollicite un candidat pour assurer le secrétariat de séance.
- ➔ Madame Charlène Sauvé est candidate

Monsieur le Maire propose au votre la candidature de Madame Charlène Sauvé.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	22	Abstention(s)	
Votant(s)	20	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	22

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal du 25 juin 2024 a été envoyé aux membres du Conseil municipal par mail. Il remercie Madame Charlène Sauv  pour sa r daction. Monsieur le Maire sollicite l'assembl e afin de savoir s'il y a des observations.

Monsieur Kamel Mikkiche fait remarquer que Charl ne Sauv  n' tait pas pr sente   la r union du 25 juin 2024.

Monsieur le Maire r pond qu'elle n' tait pas pr sente mais que l'enregistreur permet de retranscrire fid lement les d bats s' tant tenu lors de cette r union et qu'  ce titre elle peut r aliser le compte-rendu.

Monsieur Kamel Mikkiche ajoute que dans ce cas, il ne comprend pas pourquoi c'est le nom de Madame Joucque qui appara t comme secr taire de s ance sur le compte-rendu.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du proc s-verbal.

→ Apr s en avoir d lib r  par ;

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	21	Abstention(s)	1 - Bruno Belhomme
Votant(s)	20	Vote(s) Contre	0	Exprim�(s)	22

Le Conseil municipal :

→ **Approuve**, le proc s-verbal de la s ance du 25 juin 2024.

→ Parcelle ZH 0082 - Contentieux en cours

Monsieur le Maire rappelle   ses coll gues que suite aux d gradations survenues sur le stade de la Leu l'ann e derni re, la commune avait propos    l'agglo la mise   disposition d'un terrain destin    l'installation d'une petite aire de passage des gens du voyage.

Comme pour tout projet d licat, il y a toujours la possibilit  de recours par des personnes qui ne sont pas favorables. Une requ te contentieuse introduite par trois entreprises et un particulier est en cours contre l'agglom ration de Dreux et la commune. L'avocat des parties indique que les deux d lib rations ont mati re d'instabilit  juridique en l'esp ce par :

- La non information compl te, aux deux assembl es, de l'aspect  conomique, social et territorial des entreprises existantes sur le secteur des caves
- La non prise en compte de la zone d'habitation
- La non consultation des entreprises pour un tel projet
- La cession   l'euro symbolique de la parcelle alors que sa valeur est de 30 000  et que l'agglom ration de Dreux am nage la parcelle
- La non prise en compte de l'afflux de v hicules et de personnes sur ladite parcelle

L'agglo est amen e   d poser un m moire en d fense et Monsieur le Maire demande   ses coll gues l'autorisation de d poser  galement un m moire afin d'appuyer celui de l'agglo. Dans celui-ci, il exposera les raisons qui ont amen  la commune   proposer ce terrain.

Monsieur Kamel Mikkiche demande exactement   Monsieur le Maire quelle est l'autorisation qu'il demande au conseil ?

Monsieur le Maire r pond qu'il s'agit simplement d'indiquer des observations et les motivations qui ont fait que ce terrain a  t  propos    l'agglo. Cela  galement par besoin de solidarit  envers l'agglo dans une action en justice men e sur ce dossier important. Par ailleurs, il n'y a pas d'autre solution que ce terrain et si la commune n'appuie pas le m moire de l'agglo, ce serait une attitude peu louable de sa part.

Monsieur Kamel Mikkiche dit qu'il n'a jamais entendu parler d'une cession de terrain   l'euro symbolique. Cela n'a jamais  t  formalis  dans un aucun compte-rendu de conseil.

Monsieur le Maire r pond que le march  qui avait  t  pass  avec l'agglo consistait   leur confier le terrain et que tout l' quipement  tait   leur charge. Cela ne co tait rien   la commune alors que l'am nagement de cette aire co te plusieurs centaines de milliers d'euros : assainissement,  quipement, etc.

D'autre part, un an apr s le d part des gens du voyage du stade de la Leu, les travaux de remise en  tat ne sont toujours pas termin s et cela a d j  co t  180 000    la commune.

Monsieur Kamel Mikkiche ajoute qu'il ne s'agit pas que de la cession du terrain. Il s'étonne également de la non communication faite au voisinage du terrain cédé. Pourquoi n'ont-ils jamais été avertis de ce projet. Il faut se mettre à leur place, leur action est légitime.

Monsieur le Maire répond que les informations ont été passées lors de la réunion qui s'est tenue à l'agglo.

Monsieur Kamel Mikkiche dit que les conseillers et les habitants ne sont pas conviés aux réunions de l'agglo.

Monsieur Gérard Sourisseau rappelle que les réunions de l'agglo sont des réunions publiques qui font l'objet de publicité et d'information et qu'à ce titre tout le monde peut y assister, élus ou habitants. Il ajoute que lors de la réunion où il a été question du terrain pour le projet de l'aire de passage, une ligne budgétaire exceptionnelle a été créée pour aider la commune à la restauration du stade de la Leu. Ces deux sujets ont suscité des débats. Pour des raisons juridiques, il paraissait plus simple de faire une cession de terrain à l'euro symbolique sachant que l'équipement du terrain coûtera 350 000€ (des subventions ont été attribuées par l'Etat au titre des schémas d'accueil des gens du voyage).

Il ajoute qu'il n'y a pas matière à s'inquiéter de ce recours en contentieux. A l'agglo, il n'y a pas un dossier qui ne fasse pas l'objet d'un recours. C'est devenu monnaie courante. Pour ce projet, il n'y aura pas un trafic routier important et la gêne occasionnée aux riverains sera minime. Il admet que la communication n'a peut-être pas été suffisante. Il ajoute que le recours en cours ne suspend pas l'avancée du projet.

Monsieur le Maire souhaite assurer que tout a largement été dit au sujet de cette aire notamment quant à son emplacement. Lorsque la commune a préempté ce terrain, il n'était pas question de l'aménager. Aujourd'hui l'agglo propose de prendre entièrement l'aménagement à sa charge et le passage sera contrôlé. Il n'y a pas de raison d'aller contre cela. L'aménagement sera fait en juin 2025.

Monsieur Kamel Mikkiche demande que les demandes soient plus précises. Il a tout appris de ce dossier en allant consulter le compte rendu de l'agglo. Quels sont concrètement les arguments que la commune va pouvoir apporter pour soutenir l'agglo ? Pourquoi ne pas tout simplement avoir été avertir le voisinage de ce projet ?

Monsieur le Maire répond que le principal argument est qu'aujourd'hui il n'existe pas d'aire de passage pour les gens du voyage. Cela a pour conséquence qu'ils s'installent n'importe où, occasionnant des troubles à l'ordre public, des risques de heurt susceptibles de dégénérer et des dégradations de biens publics à l'instar du stade de la Leu.

Quant à l'information au voisinage, cela n'aurait pas empêché qu'ils fassent un recours. De nos jours, les gens contestent tout.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à formuler un mémoire

20	Voix POUR	0	Voix CONTRE	2	Abstention(s) Marie-Thérèse Labouesse Kamel Mikkiche	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	--	---	------

Création d'un poste d'ATSEM

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait été expliqué que le personnel avait la possibilité de passer des concours afin de changer de grade au cours de leur carrière.

Madame Theer, agent à l'école du Loup de la Garenne, a passé et obtenu le concours d'ATSEM.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'ATSEM à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024.

Il précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation des effectifs du personnel mais uniquement d'un changement de poste. En effet, le poste qu'occupait Madame Theer en tant qu'adjoint technique sera supprimé lors du prochain conseil. Les créations et les suppressions de poste dans la fonction publique territoriale ne pouvant intervenir dans une même séance.

Monsieur Bruno Belhomme remercie Monsieur le Maire pour cette précision car il n'avait pas compris, à la lecture du dossier de travail, qu'il s'agissait d'une évolution du poste. Il constatait bien l'ajout d'un effectif mais pas sa diminution en parallèle.

Monsieur Gérard Sourisseau précise qu'il s'agit bien d'une nouvelle création de poste. L'ancien poste occupé n'est pas obligé d'être fermé. Il peut rester ouvert au cas où un jour il s'avérerait utile.

Monsieur le Maire indique que l'ancien poste sera bel et bien fermé lors de la prochaine séance du Conseil municipal. La masse salariale est suffisante et il n'est pas utile de conserver ce poste pour une éventuelle embauche.

Madame Charlène Sauvé est surprise de constater que tous les agents travaillant actuellement dans les écoles maternelles de la commune fassent fonction d'ATSEM sans en avoir ni le grade ni le concours. L'expérience et l'ancienneté compensent certainement cela.

Monsieur le Maire précise qu'il doit y avoir au minimum une ATSEM par école maternelle (et non pas par classe). Il y a actuellement 7 classes maternelles. Le concours d'ATSEM est difficile. Sur 200 postes ouverts, seuls 10 sont reçus. La moyenne des notes est de 19/20.

Madame Charlène Sauvé rappelle qu'il est possible également pour les agents d'obtenir le grade supérieur par le biais des examens professionnels. C'est un accès plus simple car il n'y a pas de quotas quant au nombre de postes. A partir du moment où l'agent obtient la moyenne et que la collectivité le souhaite, il peut être nommé dans son nouveau grade. Ceci est-il proposé aux agents lors des entretiens professionnels ?

Monsieur Gérard Sourisseau précise qu'il s'agit en effet de la voie la plus courante.

Madame Charlène Sauvé ajoute qu'il y a également la voie des promotions internes. Le grade d'agent de maîtrise est désormais ouvert aux agents de catégorie C qui font les fonctions d'ATSEM.

Monsieur le Maire précise qu'il est régulièrement proposé aux agents de passer des formations et des concours ou examens professionnels. Tous ne sont pas forcément motivés.

Monsieur Kamel Mikkiche adresse ses félicitations à Madame Theer.

Monsieur le Maire ajoute qu'elle est méritante et qu'à ce titre un article est paru sur le St Lub'Info.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la création d'un poste d'ATSEM

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, le sujet relatif aux lignes directrices de gestion avait été voté. Cela permet, entre autres, de promouvoir les agents en augmentant leur grade. Il explique que, comme précisé lors du précédent point, il n'est pas possible de créer et supprimer un poste lors de la même séance d'un Conseil municipal.

Ainsi, sur le tableau présenté, notamment sur celui des effectifs de catégorie C, il apparaît bien un effectif supplémentaire suite à la création du poste d'ATSEM.

On constate également que l'effectif des adjoints techniques de 2^{ème} classe augmente de 5 postes. Il s'agit de 5 agents, actuellement adjoints techniques, qui vont bénéficier d'une augmentation de grade.

Comme vu précédemment, les 5 postes d'agent technique de 2^{ème} classe doivent être préalablement ouverts lors de cette séance et les postes d'adjoint technique seront fermés lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Monsieur Bruno Belhomme trouve tout à fait normal que les agents évoluent au cours de leur carrière. Il demande quelle sera la masse salariale supplémentaire à l'année supportée par la collectivité suite à ces 5 augmentations de grade.

Monsieur le Maire répond que s'agissant de la création de poste d'ATSEM, il s'agit d'une augmentation de 25€ brut mensuel. Ce sera de l'ordre de la même équivalence en ce qui concerne les 5 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Monsieur Gérard Sourisseau fait remarquer que cela illustre la pyramide des salaires très écrasée dans la fonction publique territoriale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du tableau des effectifs

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Agglomération de Dreux

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait été abordé la décision de céder une partie du terrain à l'agglo de Dreux.

Ce qui avait été envisagé au départ était que la commune aménage elle-même le terrain et qu'elle vende les terrains à des entreprises. Un dossier avait d'ailleurs été présenté en commission de travaux et au conseil sur les évaluations de viabilisation des terrains. Cela coûtait 400 000€, ce qui n'est pas négligeable pour le budget de la commune. En effet, la mise n'aurait été récupérée que lors de la vente des terrains, ce qui pouvait durer quelques années.

Aujourd'hui, l'agglo souhaite prendre la main sur la viabilisation du terrain. Il s'agirait pour la commune de vendre en une fois le terrain à l'agglo et celle-ci prendrait à sa charge l'étude, le plan financier et la commercialisation des terrains. En ayant au souci, comme pour toute collectivité, d'arriver au maximum à l'équilibre pour ne pas perdre d'argent sur leurs opérations.

Pour que cet équilibre soit respecté, il faudrait que la commune vende le terrain au prix de 7€ du m². Cela correspond à 50% de la valeur de la friche avant que le terrain ne soit viabilisé. Il y a déjà des pistes d'acquéreurs.

La commune conserverait toujours la parcelle de 4 000 m² pour le projet de cuisine centrale tout en bénéficiant de la viabilisation du terrain par l'agglo.

Monsieur Kamel Mikkiche remarque que la commune perd la maîtrise des projets sur ces 16 000 m².

Monsieur le Maire répond par la négative. La commune a toujours la validation définitive des projets présentés par l'agglo. Elle ne pourra pas imposer ces projets. 7€ du m² peut paraître un tarif bas mais compte tenu de la mise à disposition financière des fonds, il apparaît que la commune n'a rien à gagner à le faire elle-même.

Monsieur Gérard Sourisseau ajoute qu'à ce jour l'agglo gère 12 zones d'activités sur son territoire. Si le vote est acté ce soir, ce sera la treizième. L'agglo, au titre de sa compétence de développement économique va gérer la zone d'activités des Caves. Les terrains seront revendus de sorte que l'équilibre financier soit tenu. Par ailleurs, les projets ne sont jamais imposés aux communes, elles donnent leurs avis sur les projets proposés par l'Agglo et ce sont elles qui valident définitivement le choix. C'est un travail de concertation.

Monsieur le Maire dit que l'avantage de transférer le développement économique à l'agglo et que cela évite de nombreux désagréments comme par exemple celui d'avoir des entreprises concurrentes dans le même secteur de communes.

Madame Pascale Fink demande si les projets seront surtout industriels ou artisanaux ?

Monsieur le Maire répond que ce sera de l'artisanat.

Monsieur Bruno Belhomme demande pourquoi ne pas vendre la totalité du terrain, soit les 20 000m², à l'agglo puisqu'il avait été évoqué que ce terrain n'était pas l'endroit le plus judicieux pour installer la cuisine centrale et que la commune possédait d'autres terrains. Cela permettrait que le terrain soit géré en totalité par l'agglo et ce serait plus intéressant pour elle lors de la revente. En vendant la totalité du terrain à l'agglo, 20 000 m² au total au lieu de 16 000m², on pourrait envisager de négocier le prix du m² à 8€ au lieu de 7.

Madame Pascale Fink pense au grand terrain qui a été racheté à côté des services techniques. Serait-il possible d'installer la cuisine centrale ici ?

Madame Françoise Lemaître fait remarquer qu'en construisant la cuisine centrale à un autre endroit, toute la partie viabilisation sera à la charge de la commune, alors que sur le terrain actuel, c'est l'agglo qui la prend en charge.

Monsieur Kamel Mikkiche se souvient qu'initialement il avait été question de positionner la cuisine centrale au bord de la route et que Monsieur le Maire avait trouvé plus judicieux de la faire dans le fond.

Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient mais il y a un risque par rapport à la société Mouton Esmard qui est une entreprise en plein développement. Ils seraient éventuellement intéressés par ce terrain situé à côté des services techniques mais le prix les dissuade.

Monsieur Bruno Belhomme pense que la rentrée d'argent supplémentaire ne sera pas inutile à la commune compte-tenu des autres projets qu'elle a et que ce serait une gestion plus globale pour l'agglo. Qu'en pense le président ?

Monsieur Gérard Sourisseau répond qu'il faudrait examiner le projet mais que c'est à tout à fait possible d'acheter la totalité du terrain et de diviser ensuite en 4 parcelles au lieu de 3. Il s'agit plus d'un sujet de stratégie communale par rapport à la cuisine et l'entreprise Mouton Esmard qui est une entreprise qui force l'admiration dans l'énergie qu'elle

déploie. L'agglo et la Région ont d'ailleurs provisionné des aides pour les aider à se développer en matière d'immobilier que Mouton Esmard n'a pas utilisé du fait d'un autre projet en région parisienne.

Monsieur Bruno Belhomme propose d'envisager d'autres terrains. Pourquoi pas la Paquetterie ? Pour le moment la cuisine centrale n'est qu'au stade de projet, il n'existe même pas de business plan, on ne sait pas si les communes limitrophes ou les sociétés seront réellement intéressées par sa construction, etc... vendre la totalité du terrain semble être plus approprié pour le moment.

Monsieur le Maire répond que le site de la Paquetterie est fléché dans le projet Bourg Centre pour une aire d'accueil pour les camping-cars avec une zone touristique. Par ailleurs, un projet de vélo route commence aussi à se dessiner sur le site. Le projet de la cuisine centrale et tout le travail autour a toujours été pensé dans la zone d'activité des Caves, il faut avancer. On ne peut pas chambouler le projet Bourg-Centre parce qu'on veut chambouler le dossier de la cuisine centrale.

Monsieur Kamel Mikkiche demande où en est le projet de station de lavage prévue sur le terrain ?

Monsieur le Maire répond que la station de lavage est toujours d'actualité. Le futur acquéreur verra avec l'agglo pour l'acquisition. Il ne rentrera pas dans des discussions qui concernent des lubinois par rapport à l'agglo. Ils traiteront directement avec l'agglo.

Monsieur Kamel Mikkiche demande si quelque chose a été fait pour au moins prévenir les riverains ?

Monsieur le Maire répond que lorsque ce terrain industriel est devenu un terrain d'habitation lors de l'élaboration du PLU, personne n'a réalisé d'enquête publique pour consulter les habitants pour savoir s'ils étaient d'accord. C'est le même principe aujourd'hui, une enquête publique n'est pas nécessaire. Si pour tous les projets, quels qu'ils soient, avec ou sans nuisances, il faut solliciter l'accord des habitants, plus rien ne se fera. Il rappelle que ce projet pourra intéresser à court ou moyen terme les personnes âgées, celles-là même qui pourraient être contre le projet.

Madame Charlène Sauvé demande si un permis de construire a déjà été déposé pour la cuisine centrale ?

Monsieur le Maire répond par la négative. Malheureusement pour le moment, seul l'avant-projet contenant l'estimation financière a été présenté.

Monsieur Kamel Mikkiche fait remarquer que ce sera la 5^{ème} station de lavage, qui plus est derrière les habitations.

Monsieur le Maire répète que s'il doit y avoir une station de lavage, ce sera une discussion avec l'agglo, et non pas avec la commune, qui jugera ou non de son utilité. Ce n'est pas parce qu'il en a été question un jour que ce projet verra forcément le jour (question de prix du terrain découpage parcellaire, etc...). Il propose de passer au vote.

Monsieur Kamel Mikkiche regrette que ce sujet soit écourté et reproche au conseil de botter en touche.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le cas. Le sujet se termine par une discussion avec des mises sous-jacentes et hypocrites d'une personne non présente à cette réunion. Il ne tolérera pas d'autres allusions de la sorte ou il y aura des suites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de la parcelle

20	Voix POUR	1	Voix CONTRE Kamel MIKKICHE	1	Abstention(s) Bruno Belhomme	0	NPPV
----	-----------	---	-------------------------------	---	---------------------------------	---	------

Codecom

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société Codecom a fait part de son souhait de faire acquisition de la bande de terrain qu'il occupe déjà et qui est communale de façon à régulariser la situation. Cela faciliterait l'accès de ses camions car l'entrée de son bâtiment se fait par la partie en bleue (sur le plan présenté). Il souhaite acquérir une parcelle de 610 m2. Les bornages et les autres frais seront à sa charge.

Monsieur le Maire propose de vendre au prix estimé par les domaines 13.56€ HT le m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de la parcelle

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Cessions des biens communaux – Parcelle ZI 267 – Rue du Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société AIS (recyclage de métaux précieux utilisés dans l'aéronautique, domaine militaire, etc...) implantée aux Caves depuis 2018, a déposé un permis de construire qui a été accordé. Il souhaite acquérir la parcelle ZI 267 car il voudrait avoir une zone extérieure plus importante pour équilibrer les surfaces construites et non construites. Il n'a pas l'objectif de construire sur cette parcelle, il s'agirait uniquement d'une voie de circulation. Cette bande de terrain en friche rue du Stade est longue (117m) mais pas très large ; elle est difficile à vendre et inutilisée. Par ailleurs, à ce jour, il existe dans le PLU une règle qui impose que les bâtiments industriels soient construits à 5 mètres des limites séparatives.

Il propose de céder la parcelle au prix de 13.56€ HT le m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de la parcelle

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Cessions des biens communaux – Parcelle ZH 251 – Les Caves

Monsieur le Maire informe que M. Ménez de la société Précî-Rectif (mécanique de précision) souhaite acquérir la parcelle ZH 251 d'une superficie de 142m2 actuellement en friche afin de réaliser un parking couvert en respectant la limite séparative des 5m imposée par le PLU.

Monsieur le Maire propose de vendre ce terrain 13.56€HT le m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de la parcelle

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Cessions des biens communaux – La Ferrette

Monsieur le Maire informe que M. Breton procède actuellement à l'acquisition d'une maison rue du Vaudry à la Ferrette. Lors de la vente, le notaire s'est aperçu que la clôture de la propriété avait été construite sur le domaine public. Cette bande de 100m2, qui était à l'époque une impasse, a été concédée verbalement il y a longtemps par un ancien Maire. Afin de régulariser cette situation, il souhaite en faire l'acquisition.

Monsieur le Maire propose de vendre ce terrain 25€ le m2, le terrain étant viabilisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de la parcelle

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Cession des biens communaux – Parcelle AE 0081

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été évoqué lors d'une précédente séance de se séparer de la maison située 9 ruelle des carreaux. Comme cela est le cas pour de nombreux bâtiments appartenant à la commune, cela s'avère nécessaire, car la remise en état et le retrait de l'amiante dans le but de remettre en location seraient trop onéreux. Il convient d'apurer le patrimoine communal de ce genre de biens qui n'apportent aucun intérêt à la commune. La propriété de 255 m2 a été estimée par l'agence immobilière de St Lubin entre 65 000 à 70 000€.

Madame Myriam Nouni demande si cette propriété est destinée uniquement aux particuliers ou si la SA pourrait être intéressée par l'acquisition et la réhabilitation.

Monsieur le Maire répond que la SA ne réhabilite pas ce genre de logement. Elle préfère construire du neuf pour bénéficier d'aides. Les montants des travaux à effectuer s'élèvent au même montant que celui de l'acquisition.

Monsieur Gérard Sourisseau dit qu'il ne faut pas être trop exigeant sur le montant de la vente. Cependant, il faudra être vigilant à ne pas vendre ce bien à un marchand de sommeil (quelques-uns sont connus sur St Lubin) même si c'est juridiquement compliqué, pourquoi pas en questionnant l'acheteur sur son projet et en laissant des instructions à l'agence.

Monsieur le Maire répond qu'avec le permis de louer, les règles pour mettre des biens à la location sont un peu plus drastiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de la parcelle

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Cession des biens communaux – Parcelle AE 0928

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait également été évoqué lors d'une précédente séance de se séparer de la maison située 2 allée Montaigne. Cette maison de 69m² sur un terrain de 397m² est estimée entre 75 et 85 000€, une valeur plus importante que celle de la ruelle des carreaux car elle est accessible de la voie publique directement et possède un garage et une cour. L'état n'est pas terrible, le toit et les plafonds sont à refaire. On ne peut pas la démolir car il faudrait effectuer un désamiantage et cela coûte très cher (environ 30 à 40 000€). Il est plus judicieux de vendre dans l'état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de la parcelle

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Cession des biens communaux – Cabinet dentaire rue de la Laiterie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la vente du cabinet dentaire avait été évoqué également. L'évaluation des domaines s'élève à 113 000€. Des discussions ont eu lieu avec les praticiens qui sont favorables à l'acquisition à ce prix-là hors frais de notaire soit environ 105 000€ pour la commune. Ils se sont engagés verbalement à implanter définitivement leur cabinet à St Lubin avec la construction derrière de logements pour leurs praticiens. Si la vente ne se fait, ils partiront à l'Aigle mais ils sont attachés à St Lubin et ont la possibilité de développer leur cabinet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de la parcelle

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Monsieur le Maire informe le Conseil que chaque année le Département sollicite la commune pour abonder le Fonds d'aide aux Jeunes. Ce fond est destiné au développement des projets et à l'émancipation des jeunes. La somme de 800€ leur avait été attribuée l'année dernière.

Monsieur le Maire propose de leur attribuer cette même somme.

Madame Charlène Sauvé souhaite savoir si cette aide porte sur les projets professionnels.

Monsieur le Maire répond que ça peut être aussi des projets privés. Il s'agit d'un coup de pouce pour un démarrage.

Monsieur Gérard Sourisseau ajoute que ce fonds concerne les jeunes rencontrant des difficultés familiales. Il peut s'agir par exemple d'un premier loyer pour un jeune qui s'en va en apprentissage, des billets de transport pendant un mois ou deux pour se rendre au travail, etc...

Madame Myriam Nouni demande si ce fonds sert réellement et s'il y a de la demande.

Monsieur Gérard Sourisseau répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement de cette subvention

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Prise en charge des frais de chauffage – Stade de Laons

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière, suite à l'indisponibilité du stade de la Leu, l'association FC Avrais avait réussi à obtenir l'accord du Maire de Laons pour utiliser leur stade de façon à poursuivre les entraînements. La condition était la participation aux frais de chauffage du vestiaire.

La participation demandée est de 285.96€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement de cette participation

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Demande de prêt

Monsieur le Maire explique que certains projets d'investissements qui ont reçu l'ordre de commencer doivent être menés à bout avant la fin de l'année. Afin de ne pas déséquilibrer le budget et risquer de se retrouver dans une situation délicate en termes de trésorerie, il propose de réaliser un emprunt de 200 000€ cette année. Les travaux concernés sont les suivants :

1. Renforcement et consolidation de la maison voisine de la maison bleue suite à sa démolition. A faire rapidement car le pignon est à nu.

Aparté => Au n° 1 rue du 8 mai, la construction des logements par l'Habitat Eurélien va commencer en octobre. Elle va prendre plusieurs mois voire un peu plus d'un an. L'entreprise va avoir besoin de 5 places de stationnement à côté du chantier. Ce sera le terrain de la maison bleue qui sera utilisée comme parking pour plus de sécurité.

De ce fait, l'aménagement de la place Cloarec, de la rue de l'Eglise et de la rue du 8 mai (du dossier Bourg-Centre), ne pourra pas être réalisé avant la fin de la construction des logements car les places de stationnement seront insuffisantes. Il conviendra de demander une dérogation afin d'anticiper le démarrage des travaux Bourg-Centre. La logique veut que, ne pouvant pas diminuer les places de stationnement place Cloarec, on travaille sur l'aménagement de la Rue de l'Eglise et la rue du 8 mai, de façon à ce que, quand l'immeuble sera achevé, on puisse attaquer la place Cloarec. Pour cela, il faut que le parking de la place de l'Eglise soit fait. Cette étude va être travaillée par la Commission travaux dans les prochains jours et il conviendra d'ouvrir le projet de la rue de l'Eglise et de la rue du 8 mai de façon à être prêt pour continuer avec les travaux de la place Cloarec.

Lors de la réunion de présentation du projet Bourg-Centre, les élus ont constaté que les financements prévus par l'Etat pour l'opération ne seraient sans doute pas versés. Madame Minard, conseillère départementale, a conseillé de travailler sur les études de façon à pouvoir enclencher les travaux.

2. Acquisition de matériel dont une balayeuse pour faire face aux soucis d'entretien des trottoirs et des caniveaux.

3. Vidéosurveillance : l'installation se termine. Il y a eu quelques petits imprévus et des modifications techniques sans grosses conséquences.

4. Travaux au centre du centre du Haut-Venay. Suite à l'évasion de deux enfants, une clôture et un portail sécurisé doivent être installés.

Madame Françoise Lemaître demande si la balayeuse est d'occasion.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Une balayeuse neuve coûte 80 000€. Celle-ci est petite et coûte 30 000€.

Madame Charlène Sauvé demande s'il est possible d'envisager de mettre cette balayeuse à disposition des communes alentours afin d'amortir le coût d'achat ?

Monsieur le Maire est partisan de mettre en commun les moyens car chaque commune n'a pas les moyens d'investir dans tous les équipements. Il répond que tout peut s'étudier mais que ça pourrait poser problème car il faudrait la transporter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe du prêt

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Choix du financeur

Monsieur le Maire informe le Conseil que 3 demandes ont été faites auprès des banques : la Caisse d'Épargne, la Banque Postale et le Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel n'a pas répondu et le résultat des offres est présenté sur un tableau synthétique.

Monsieur le Maire propose de retenir la Banque Postale qui est plus intéressante au niveau du taux et de choisir une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'offre de prêt

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette décision modificative est implicitement liée à l'emprunt et les travaux à réaliser avant la fin de l'année.

La ligne aménagement en dépense d'investissement est modifiée : la maison bleue, la Paquetterie, le centre du Haut-Venay, le réseau informatique et le changement d'une porte dans les écoles, la vidéosurveillance, la balayeuse, le colombarium au cimetière, les frais d'études pour la rue du 8 mai et la Rue de l'Eglise.

La ligne emprunt en recettes d'investissement est modifiée pour le même montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la décision modificative

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

QUESTIONS DIVERSES

Questions écrites (propositions) de Monsieur Bruno Belhomme

1) Afin de permettre aux enfants ou aux jeunes lubinoises et lubinois de participer à la vie locale et de faire entendre leurs voix dans la construction de notre commune de demain, je propose aux membres du conseil municipal de mettre en place un conseil municipal des jeunes (CMJ) ou d'enfants (CME).

Les CMJ CME sont des instances d'expression, de dialogue, d'échange et d'initiation pratique à la citoyenneté.

Monsieur le Maire répond que c'est un sujet intéressant mais qui doit être fait en début de mandat pour deux raisons. Il est difficile aujourd'hui de désigner des enfants qui vont être au Conseil municipal des jeunes pour leur dire dans un an que c'est terminé. C'est une action qui doit se faire sur du long terme. Sans chercher à décevoir les jeunes qui auraient été intéressés, ce sujet n'a pas pu être la priorité de l'équipe municipale (à cause du covid, etc...). L'interrogation porte aussi sur la méthode pour les désigner, sur la manière, etc... Dans les autres communes qui ont mis cette structure en place, la désignation n'a pas été très démocratique. Cette instruction civique peut peut-être se faire différemment et pas seulement avec les enfants car aujourd'hui il existe une perte des repères.

Monsieur Sébastien Jacob ajoute que ce n'est pas la première fois qu'il évoque ce sujet en réunion de municipalité. Son avis rejoint celui de Monsieur le Maire, ce sujet a été mis de côté afin de traiter les sujets plus urgents tels que la gestion du Covid et les problématiques de budget en début de mandat. La création de cette structure arriverait trop tardivement. Afin de palier à cela, il y a eu des élections des délégués dans les classes avec des urnes, etc... Tout le côté citoyen a été fait. Ensuite, le retour des jeunes de la commune peut être constaté lorsque l'on va à leur rencontre lors d'une promenade, ce qu'il fait. Il pense que ceux-ci seraient intéressés par la création d'un conseil municipal des jeunes et qu'il faudra que cette structure soit créée par la prochaine équipe.

Monsieur le Maire ajoute que des choses peuvent être organisées : visite du Conseil départemental et de l'agglomération, assister à une réunion de conseil communautaire, etc... Ce sont des choses qui peuvent ouvrir l'esprit aux ados sur les affaires municipales.

Monsieur Bruno Belhomme affirme qu'il faut préparer la jeunesse par cette action. Il a du mal à entendre qu'il n'y ait pas de temps mais, ne faisant pas partie de la commission jeunesse, il n'insistera pas.

Monsieur le Maire répond qu'il a pour habitude, lorsqu'il lance un projet, de s'en occuper. Les projets n'avancent que si une personne les conduit et que si une équipe les suit. Le projet Bourg-centre en est le parfait exemple.

Monsieur Bruno Belhomme est tout à fait d'accord. Il s'agit d'une proposition. Si un groupe de travail venait à être créé sur ce sujet, il en ferait partie.

2) J'attire votre attention sur le fait que la rue de l'Eglise se dégrade très rapidement, la dégradation ou détérioration de cette voie publique porte notamment sur le revêtement, par conséquent sur la commodité de passage pour les piétons et sur la sécurité de la circulation. Notre inaction est de nature à entraîner la mise en cause de la responsabilité du maire et par conséquent des éventuels coûts importants à la charge de la commune.

Par ailleurs, l'état actuel de cette chaussée menant à l'église, notamment pour des baptêmes, mariages ou enterrements (le véhicule funéraire qui transporte le corps d'un défunt est disons un peu chahuté par les nids de poule), font qu'un événement important et marquant d'une personne peut être entaché par le désagrément occasionné par un incident ou un accident de la chaussée.

Cette voie participe aussi à la mise en valeur de notre patrimoine et à l'attractivité de notre commune.

Je précise que jeudi dernier, les services techniques de la commune ont déposé un enrobé bitumeux à froid dans les principaux nids de poule dans la chaussée de ladite rue. Ce produit de réparation, cette rustine, nécessaire ne règle pas le problème, sachant qu'il peut se fissurer, présente une mauvaise cohésion à la surface et une mauvaise élasticité.

Je propose donc de mettre à l'ordre du jour de la commission travaux la réfection de la voirie de la rue de l'église.

Monsieur le Maire répond que la réponse à cette question a été évoquée lors du vote de l'emprunt. Ces travaux seront réalisés dans le cadre de l'opération Bourg-centre.

Monsieur Bruno Belhomme souhaite être invité à la prochaine réunion de la commission travaux.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord.

3) Un article dans Les Echos Républicain concernant l'annulation du festival Brezolles en Jazz informe que : les élus, réunis en conseil municipal réclament le remboursement en totalité de la subvention versée pour le festival annulé soit 50 000€ à la Spedidam et à l'association Brezolles en jazz.....

Monsieur Le maire de Brezolles a dit : nous avons été gentils et très patients, ça suffit.

Quid de notre gentillesse (40 000€ pour Saint-Lubin-des-Joncherets) ? Je rappelle qu'un paiement sans contrepartie : prestation, fourniture, matériel ... est illégal.

En d'autres termes ou en est la procédure, le cas échéant ?

Monsieur le Maire répond que l'information n'est pas complète et que cela a été évoqué il y a quelques temps lors d'un conseil municipal. Il a suivi ce qu'avait demandé le conseil municipal à savoir la consultation d'un avocat, Maître Carré, qui, à la lecture du dossier a estimé qu'il s'agissait bien d'une arnaque. Il s'avère que le Maire de Brezolles a, depuis la parution de cet article, reçu la même confirmation de la part de son cabinet d'avocat.

La Spedidam monte cette escroquerie parfaitement. C'est-à-dire qu'elle se désengage lorsque les festivals ne sont pas assez rentables en faisant porter la responsabilité aux associations porteuses des projets qui, elles, ne sont pas solvables. La somme de 40 000€ subventionnée par la commune aurait, à la virgule prêt, été dépensée dans les flyers, la communication, etc. L'astuce est que la Spedidam reçoit de l'argent de l'association sans justificatifs. Elle est organisatrice de l'évènement et l'association est le co-financeur. Le co-financeur n'est pas responsable de la défaillance de la Spedidam et la Spedidam n'est pas redevable de l'argent que lui donne l'association.

Monsieur le Maire a engagé une action en justice à l'encontre de la Spedidam. Si il y avait eu la possibilité de récupérer les 40 000€, cela aurait été fait mais l'avocat est catégorique, c'est impossible, l'association étant insolvable. Plusieurs communes, à l'instar de la nôtre, servent à renflouer leur caisse. Ceci dit, la Spedidam commence à avoir plusieurs boulets au pied et leur réputation commence à se faire connaître.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Hélène Chaboche informe le conseil que le 26 octobre il y aura Halloween, le spectacle le matin à 10h et la boum l'après-midi à 15h. Une réunion de Loisirs et Fêtes aura lieu début octobre à cette occasion. Il y a besoin de bénévoles.

L'invitation pour le repas des employés communaux le 30 octobre a été déposée dans les casiers des conseillers. Besoin d'aide pour l'installation le matin.

Monsieur Sébastien Jacob informe que beaucoup de travaux ont été effectués dans les écoles, notamment au Clos avec la cantine. Les services techniques ont été beaucoup sollicités.

La rentrée scolaire s'est bien passée. Il y a moins d'élèves. Même constat pour le transport scolaire et le nouveau prestataire de restauration scolaire.

Les assemblées générales des associations des parents d'élèves ont également eu lieu, dans les écoles maternelles aussi, cela apporte du dynamisme, permet d'investir dans les écoles et d'aider les enfants.

Madame Françoise Lemaître organise le thé dansant le 26 septembre. Il y a 57 personnes inscrites.

Le repas des anciens aura lieu le 06 octobre à 12h à la salle des fêtes. 279 personnes sont inscrites et c'est le traiteur JMD qui préparera et servira le repas.

Monsieur Philippe Gandon fait un point sur les travaux de démolition de la Paquetterie. Il était temps de le faire, les entreprises disent que le bâtiment allait tomber tout seul. Des photos sont prises au fur et à mesure de la démolition.

Monsieur le Maire ajoute qu'il en résulte que les murs porteurs étaient en triste état, le bâtiment pouvait s'écrouler en cas de tornade. La travée centrale est démolie, il reste le bâtiment au-dessus de l'eau et le grand bâtiment au fond. Les rosaces en fonte ont été récupérées et les poteaux seront récupérés également. Il s'agissait d'une construction solide à la base et le travail qui avait été fait est admirable, le sol était en brique provenant du Pas de Calais et les connaissances techniques étaient bien présentes.

Cependant, l'état du bâtiment dans son ensemble était beaucoup plus grave qu'on ne le pensait. Enormément de structures bois étaient dissimulées, 70 tonnes à ce jour, soit plus de bois que de ferraille. Les travaux se termineront au mois d'octobre.

Concernant la maison bleue (aujourd'hui démolie), il avait été évoqué la possibilité de faire une façade en trompe l'œil. L'idée est restée et une demande de fresque a été demandée sur le mur de la maison qui était mitoyenne.

Les travaux de changement des éclairages du Loup de la Garenne sont achevés.

Les travaux de la maison du 8 mai vont être engagés courant octobre. Une opération de communication va être effectuée par rapport aux riverains pour leur expliquer que 5 places de stationnement vont être bloquées et qu'un parking va se tenir à disposition en face de la maison France Services.

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'utilité publique qui a été lancée pour la parcelle en bord en rivière (entre la rue de l'Avre et la rue de la Fontaine, en face du parking de la Foire à tout) lors du dernier conseil. Il s'agit de créer un exutoire de crue sur ce terrain où une maison ne pourra jamais être construite à cause du PPRI.

La proposition d'acquisition à hauteur de 29 470€ a été faite à la propriétaire en se basant sur les méthodes de calcul et la procédure préconisés par France domaines. Sur un terrain en partie constructible, il faut compter le nombre de mètres carrés constructibles puis le nombre de mètres carrés qui ne sont pas constructibles à la valeur du marché (50€ et 13€). Cette proposition n'a pas été satisfaisante pour la propriétaire qui en souhaite 51 000€ et qui a refusé l'offre. Cette somme est surévaluée car le notaire et l'agence n'ont pas tenu compte du PPRI.

Monsieur le Maire propose de continuer la procédure d'utilité publique en saisissant le juge des expropriations avec la valeur proposée par la commune et celui-ci tranchera, en faisant peut-être une contreproposition.

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Madame Aurélie Alves de Magalhaes demande où en est le projet de travaux du chemin du Gros Jacques vers la rue de la Baronnie (à vérifier).

Monsieur le Maire répond qu'il espère que ces travaux seront effectués avant la fin du mandat.

Monsieur Bruno Farina informe que le forum des associations s'est tenu il y a 15 jours et que le Tour d'Eure-et-Loir cycliste passera sur la commune.

Les subventions aux associations seront votées lors du prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose qu'une commission ou un groupe se réunisse afin d'affiner le travail déjà effectué. D'une part car il y a beaucoup de subventions en suspension et d'autre part vis-à-vis des problèmes rencontrés précédemment avec certaines associations.

Monsieur Bruno Farina informe que la soirée des associations aura lieu le 26 avril 2025.

Monsieur le Maire souhaite apporter un rectificatif concernant un article paru dans l'Echo Républicain concernant l'association communale Envi'd'Avre. M. Laïdi, journaliste, a été sollicité par cette association par l'intermédiaire d'un communiqué de presse sur de fausses informations et a souhaité en faire part à Monsieur le Maire.

Des anciens membres du bureau ont signalé des dérives de fonctionnement et des activités qui ne correspondent pas au projet initial. Les statuts indiquaient la vente de produits de producteurs locaux, du jardinage, etc... Or, tout ça a été abandonné, il n'y a qu'à voir l'état du parc des bâtiments Renault pour le comprendre. De plus, il y a eu dernièrement deux ventes de vêtements déclassés dans les locaux dans des conditions qui sont totalement inadmissibles : pas de demande d'autorisation et accueil de public en grand nombre dans des locaux inadaptés pour cela (fermés et sans issue de secours). D'autre part, la convention s'achevait au 1^{er} juillet 2024 et aucune clause de reconduction tacite n'était mentionnée.

Le non-respect des statuts et des règles d'organisation et d'accueil de public a amené le Maire, grâce à ses pouvoirs de police du Maire, à reprendre possession des locaux. Par ailleurs, tous les documents permettant de rétablir la vérité ont été adressés à M.Laïdi. Monsieur le Maire trouve fort dommage que l'association qui proposait de belles choses ait été sabordée.

Madame Aurélie Alves de Magalhaes demande où en est le projet du city ? Car les jeunes n'ont plus rien.

Monsieur le Maire répond que des subventions ont été accordées pour le faire mais que financièrement des choix sont à faire car tout ne pourra pas être fait. Les subventions ne couvrent pas toutes les dépenses (environ 200 000€ pour le city). La démarche qu'il y a à faire aujourd'hui est de cibler les projets prioritaires. Les jeunes, pas tous, avaient des choses qu'ils ont cassées. Monsieur le Maire aurait aimé que tous les projets aboutissent mais les moyens ne le permettent pas.

Monsieur le Maire informe que, à l'instar de toutes les communes aux alentours, tous les équipements seront fermés pendant les vacances scolaires.

Madame Myriam Nouni a une question pour l'agglo. Depuis des décennies, les enfants qui sortaient de l'école primaire pour aller au collège avaient le choix de choisir soit le collège de Brezolles, soit celui de Nonancourt. Un car scolaire avait été mis en place pour les familles habitant sur les hauteurs de St Lubin à destination du collège de Brezolles.

Depuis cette année, des inspectrices de la DDME qui ne connaissent pas la commune, ont refusé les dossiers d'inscription vers le collège de Brezolles, y compris pour les enfants qui habitent dans les hauteurs de St Lubin. Le collège de Nonancourt est le collège de secteur mais il n'y a pas de car. Cela met les familles dans de graves difficultés notamment une famille dont la maman est veuve depuis deux ans, sans permis avec 3 enfants à charge qui a été dans l'obligation de déménager en catastrophe de la Poterie vers Nonancourt dans un studio afin que son enfant puisse aller au collège de Nonancourt.

Depuis le nombre d'années que ça dure, l'agglo peut-elle intervenir et mettre enfin un car à disposition des lubinois vers le collège de Nonancourt ? Ou alors que Brezolles accepte à nouveau les enfants de St Lubin.

On veut fermer des classes au collège et virer des professeurs mais personne ne pense aux enfants.

Monsieur Gérard Sourisseau répond qu'il est allé voir le principal du collège de Nonancourt au sujet des parents contraints d'inscrire leurs enfants à Nonancourt alors qu'ils souhaitaient les inscrire à Brezolles. Il lui a expliqué l'histoire et visiblement tous, jusqu'à l'académie, ignoraient l'accord entre Brezolles et St Lubin.

En accord avec l'inspection, le principal de Nonancourt refusait les demandes de dérogations car les effectifs du collège étaient en baisse. Monsieur Sourisseau lui a répondu qu'il ne pouvait pas agir comme cela sans l'accord de l'organisateur des transports scolaires.

Monsieur le Maire intervient en disant qu'il a eu l'inspectrice académique à ce sujet qui lui a dit que les enfants de St Lubin n'avaient jamais été à Brezolles, qu'il n'y avait jamais eu de car entre St Lubin et Brezolles et qu'il n'y avait plus de place au collège de Brezolles car des classes de 6^{ème} avaient été supprimées. Il y a eu un double discours de l'éducation nationale.

Monsieur Gérard Sourisseau regrette que tous ces nouveaux dirigeants soient totalement ignorants des accords passés et pense que l'Education Nationale vit hors du monde. Il n'a pas de réponse favorable à apporter car le nombre de kilomètres entre les habitants du Plateau et le collège de Nonancourt est inférieur à 3 et qu'un car ne peut pas être dépêché pour un seul enfant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h45.

Madame Charlène Sauvé

Secrétaire de séance

Monsieur Pascal ARTECHEA

Maire